

**CENTRE EDUCATIF FERME**

30 rue Pierre De Coubertin

BP 91263

68055 MULHOUSE CEDEX

Pôle Enfance/Hébergement**1. EDITORIAL**

« Tout est changement, non pour ne plus être, mais pour devenir ce qui n'est pas encore », Epictète

L'année 2021 aura été dans la continuité de l'année précédente en termes de difficultés liées à la pandémie qui continue de secouer le monde, nous laissant parfois quelque peu démunis.

En effet, cette année aura été révélatrice du mal-être qui aura traversé toutes les catégories socio-professionnelles et indéniablement impacté une équipe fragilisée, ayant, pour certains professionnels, perdu de vue l'objectif premier de nos métiers : les mineurs confiés.

Aussi, nous retiendrons que l'année 2021 aura été l'année du changement, d'un renouveau et de l'émergence d'une envie de cohésion, de cohérence et d'un souhait de travailler ensemble, afin d'accompagner toujours au mieux ces adolescents en quête de sens et d'identité.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

Les Centres Educatifs Fermés sont au terme de la définition juridique des « *Etablissements publics ou des établissements privés habilités dans des conditions prévues par décret, dans lesquels les mineurs sont placés en application d'un contrôle judiciaire ou d'un sursis avec mise à l'épreuve. Au sein de ces centres, les mineurs font l'objet des mesures de surveillance et de contrôle permettant d'assurer un suivi éducatif et pédagogique renforcé et adapté à leur personnalité.*

La violation des obligations auxquelles le mineur est astreint en vertu des mesures qui ont entraîné son placement dans le centre peut entraîner, selon le cas, le placement en détention provisoire ou l'emprisonnement du mineur. »

Encadré par une OPP de 6 mois renouvelable une fois de façon exceptionnelle et motivée (dans le cadre d'un contrôle judiciaire) et par une ordonnance séparée qui fixe les obligations, la mesure présente un caractère restrictif des libertés au sens juridique du terme.

Dans le respect des objectifs fixés dans le cahier des charges auquel est soumis l'organisation et les finalités de l'accompagnement en Centre Educatif Fermé, enraciné dans l'ordonnance du 2 février 1945 et inscrit par ailleurs dans le projet associatif, le placement :

- Constitue une alternative à l'incarcération,
- S'adresse à des mineurs multirécidivistes ou multi-réitérant, primo-délinquants auteurs d'actes délictuels susceptibles d'entraîner une peine de prison > à 3 ans et faisant l'objet d'un Contrôle Judiciaire, d'un Sursis Mise à l'épreuve ou encore d'un aménagement de peine.

Néanmoins, il s'agit avant tout de reconstruire une image de soi, d'apporter les éléments d'acceptation, de compréhension de la Loi pour en donner du sens, d'instruire et de proposer un savoir-faire au travers de la prise en charge qui se maille autour de dimensions collectives et individuelles et qui vise à :

- Prévenir la persistance et le renouvellement des comportements délictuels par le retrait provisoire du milieu social habituel,
- Renouer avec les valeurs et les règles de la société (dimension collective),
- Préparer l'insertion professionnelle en fonction des désirs de chacun, de son projet et de ses possibilités (dimension personnelle),
- Prendre conscience, au travers d'une prise en charge souple, adaptable, en adéquation entre contrainte et éducation, de sa responsabilité dans ses actes de délinquance mais aussi de ses possibilités de cheminer autrement, en tant que personne en devenir,
- Favoriser le travail de verbalisation des actes posés, des oppositions, des provocations,
- Influencer son devenir positivement en étant reconnu dans son évolution,
- Tisser ou retisser des liens familiaux, retrouver sa place dans la constellation familiale.

L'ACTIVITE

Activité	2018	2019	2020	2021
AGREMENT	12	12	12	12
JOURNEES PREVISIONNELLES	3723	3723	3733	3723
JOURNEES REALISEES	3640	3525	3143	3487
ECARTS	- 87	- 210	- 590	- 236
(en %)	- 2.34%	- 5.32%	-15.80%	- 6.34%
EFFECTIF AU 31 DEC	10	11	12	11
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	97.66	94.38	84.20	93.66
NB DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	38	42	42	50

L'année 2021 a pu répondre aux objectifs requis par les financeurs, même si nous sommes conscients que la pandémie a fragilisé encore cette année, les objectifs. La difficulté rencontrée et préalablement citée quant à la non obtention des mainlevées de plusieurs placements ou encore le maintien de places pour des mineurs qui ne sont jamais arrivés aura représenté pas moins de 626 jours non pris en compte. Enfin, comme l'an passé, nous avons accepté l'accueil de près d'une quarantaine de mineurs (dont 5 de la Région Grand Est pour le dernier trimestre 2021), c'est-à-dire le double de l'an passé, qui ne sont jamais arrivés malgré la possibilité que nous avons et à notre réactivité quant à donner une suite favorable pour une admission.

MOUVEMENTS (ADMISSIONS ET SORTIES)

50 mineurs ont été accueillis au cours de l'année 2021 dont :
 12 étaient déjà placés au 1er janvier 2021,
 37 entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021,
 11 étaient encore dans les effectifs au 31 décembre 2021.

Comme les deux dernières années, une grande majorité des placements très courts concernent des mineurs qui ne sont jamais arrivés ou qui ne sont restés que quelques jours, refusant cette chance et mettant irrémédiablement les prémices d'un placement en échec.

En ce qui concerne les 14 mineurs placés entre 30 et 90 jours, 4 placements sont actuellement en cours et plutôt investis, avec des mineurs qui se projettent et respectent, dans l'ensemble, le cadre contraint. En ce qui concernent les 10 autres adolescents, ils n'ont pas été en capacité de se saisir de cette opportunité et ont soit très rapidement posé de nouveaux faits, refusant d'utiliser ce placement pour amorcer des changements pérennes, ou soit n'ont pas réussi à se projeter et ne pouvant, à ce moment précis de leur vie, faire le choix de grandir et ont de fait, pris la fuite.

Pour les 12 mineurs que nous avons accompagnés entre 90 et 180 jours, 5 mineurs sont encore parmi nous et se donnent les moyens de se construire un avenir plus serein et apaisé, malgré les difficultés que cela engendrent pour eux, en termes de postures, de choix et de frustration ! 4 mineurs ont été réorientés vers d'autres établissements afin de préparer au mieux leur majorité, leur souhait d'être plus autonome ou encore de l'es éloigner d'un environnement restant néfaste pour eux et qui risquait de mettre en péril leur motivation. Il y a également de fin de mesure avec un retour en famille, ainsi qu'une mainlevée de placement avec là aussi, un retour au domicile familial.

En ce qui concerne les 9 adolescents placés entre 180 et 250 jours, près du double de l'an passé, le bilan est très positif, dans la mesure où, hormis pour l'un d'entre eux qui a été révoqué suite à de nouveaux faits, un en actuellement placé au CEF et c'est le premier placement qu'il ne met pas en échec, ayant même intégré une formation à l'AFPA, et pour les 7 autres jeunes, ils ont soit intégré un autre établissement, soit pu réintégrer le domicile familial et pour tous, un projet de sortie a été mis en place.

Pour les deux mineurs que nous avons accompagnés plus de 250 jours, un est encore présent et progresse de jour en jour et le chemin fut long, mais il s'est accroché et se donne les moyens d'avancer.

En ce qui concerne le second mineur, il a intégré un autre établissement, où il a poursuivi avec entrain et motivation son parcours.

L'année 2021 aura été mise à mal à certains endroits mais il est à constater que, malgré ces différentes vagues, le bateau n'aura pas trop pris l'eau et sera resté debout, toutes voiles dehors, afin de répondre au mieux aux différentes contraintes, judiciaires, médicales, d'insertion, etc.

Dès lors, et toujours avec ce souci d'adaptabilité mais également de créativité, d'intérêt et de réflexions, nous avons pu encore cette année, répondre au mieux aux attentes, avec un regain de force pour l'accompagnement de ces adolescents qui ont été accueillis tout au long de l'année 2021.

Aussi, l'insertion scolaire, professionnelle, humanitaire a traversé les mois, a permis de découvrir, d'acquérir, de permettre pour certains des mineurs de se révéler et ainsi de se préparer un avenir plus serein et apaisé.

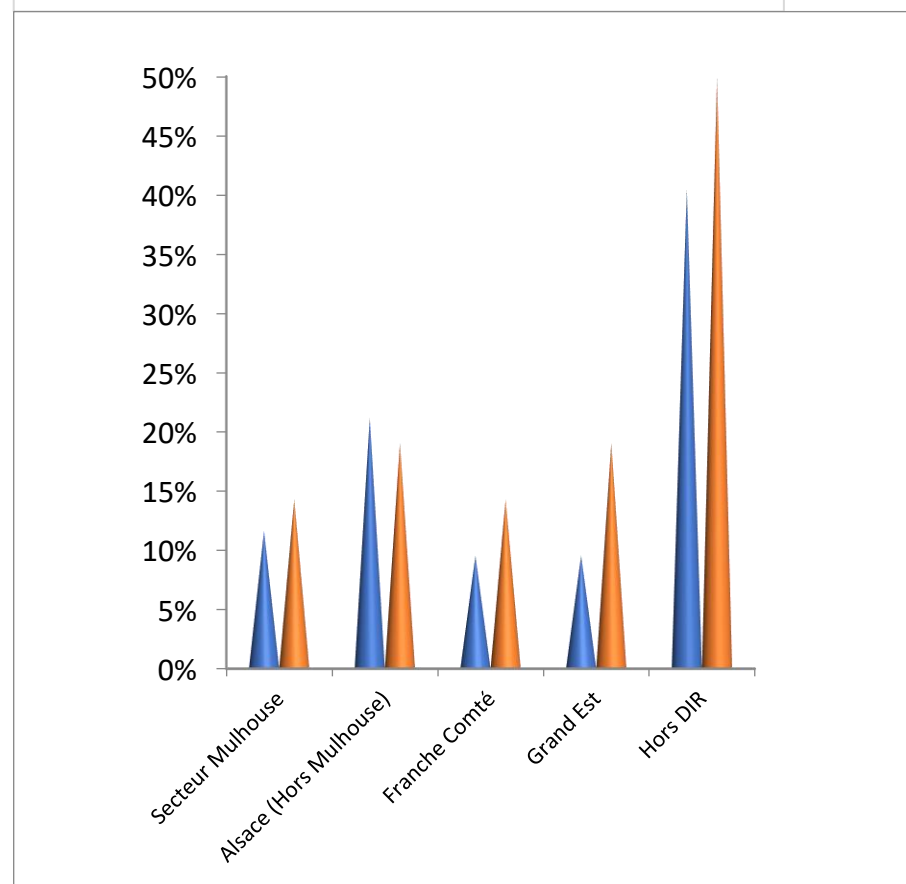
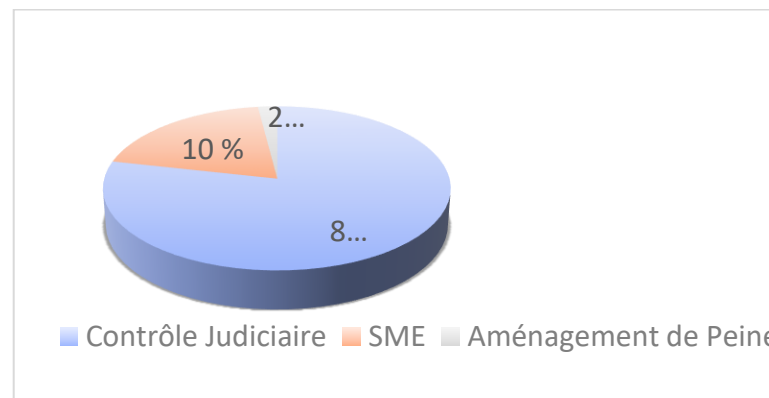
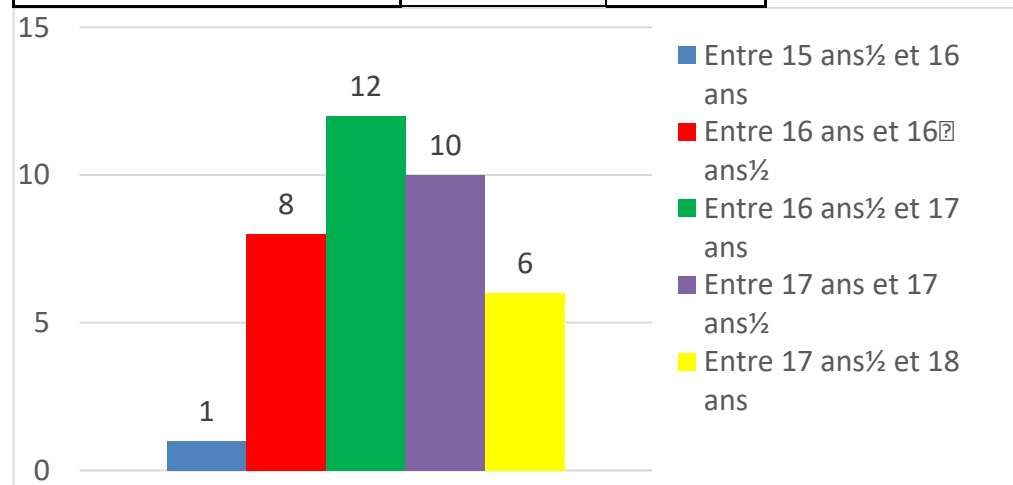
C'est d'ailleurs en ce sens que les placements qui ont été menés à terme ou prorogés, ont permis d'asseoir un travail de qualité, un accompagnement adapté, individualisé,

menant à un projet de sortie viable et sécurisée, et ce, en lien avec les familles et les éducateurs fil rouge.

Aussi, les 11 mineurs que nous avons pu accompagner grâce à une prolongation de placement ont pu :

- Sécuriser leur projet de sortie, tel qu'un retour à une scolarisation,
- Préparer au mieux le changement d'établissement et rassurer le mineur,
- Permettre un retour en famille organisé, apaisé et serein,
- Anticiper la suite de leur parcours à l'aube d'une majorité,
- Signer un contrat d'apprentissage en étant soutenu et accompagné dans les démarches.

	Procédure	Total
C.J.	<i>Correctionnelle</i>	44
Sursis probatoire	<i>Correctionnelle</i>	5
Aménagement de peine	<i>Criminelle</i>	1



Concernant l'âge des mineurs accueillis au CEF, 1 n'avait pas encore 16 ans. Cette année, pour les autres tranches d'âge, nous rencontrons une certaine homogénéité.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1 Vie de l'établissement

Travail avec les familles

Le travail avec les familles reste primordial d'autant plus que la plus grande partie des mineurs confiés sont rentrés chez eux à l'issue du placement au Centre Educatif Fermé.

Néanmoins, les difficultés rencontrées par les familles restent réelles, prégnantes et le travail autour de la parentalité a également fait partie du travail élaboré et de l'importance de soutenir, valoriser et encourager ces parents, en lien, là encore, avec l'éducateur fil rouge.

En cette année 2021, nous avons rencontré des parents présents pour une grande majorité.

Certes, nous avons fait la connaissance de parents démunis, ayant besoin d'être soutenus dans leur rôle de parents, d'être accompagnés dans un travail autour de la parentalité, mais bel et bien là.

Néanmoins, nous avons aussi eu à travailler avec des parents qui n'ont pu prendre conscience de la délinquance de leur fils, ne pouvant soutenir un travail éducatif, ce qui a mené à l'échec du placement pour certains d'entre eux.

Enfin, nous avons accompagné 4 mineurs non accompagnés pour lesquels le lien a été à construire, il nous a fallu les accompagner dans l'apprentissage de la langue parfois, dans différentes démarches administratives souvent, sociales mais également citoyennes, leur faisant découvrir un monde aux antipodes de celui qu'ils connaissaient jusqu'alors.

3.2 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'inclusion

L'équilibre constaté depuis plusieurs années en termes de niveaux scolaires reste d'actualité.

Comme l'an passé, nous avons accueilli 21 mineurs qui avaient un niveau adapté à leur âge, c'est-à-dire 3^{ème} ou de 1^{ère} année de Bac pro.

	Nombre	%	Commentaires
< 30 jours	13	28,56 %	5 mineurs qui ne sont pas arrivés 3 mainlevées suite à une fugue 5 mainlevées suite à une révocation
Entre 30 et 90 jours	14	33,32 %	4 placements en cours 6 révocations suite à des fugues 4 mainlevées suite à une fugue
Entre 90 et 180 jours	12	28,56 %	5 placements en cours 4 réorientations vers un autre établissement (CEF/UEHDR/UEHC) 2 fins de mesure 1 mainlevée avec retour en famille
Entre 180 et 250 jours	9	23,80 %	1 placement en cours 1 réorientation dans un autre établissement (UEHDR) 5 mainlevées avec retour en famille 1 fin de mesure 1 révocation suite à des nouveaux faits
Plus de 250 jours	2	4,76 %	1 placement en cours 1 réorientation dans un autre établissement (PACCOR)

Nous avons pu noter une nette augmentation du nombre de mineurs non accompagnés ainsi que du nombre de jeunes qui n'ont pu être évalués dans la mesure où ils ne sont jamais arrivés.

Le nombre de scolarisations s'est légèrement réduit, cependant, toutes les situations traitées ont trouvé une solution adaptée au projet de chaque mineur confié.

Il est certain que le partenariat avec l'Education Nationale reste nécessaire et efficace.

Enfin, la proportion de stages a presque doublé cette année et a concerné quasiment un mineur sur trois, ce qui reste une belle progression et une preuve, s'il en fallait, que le travail mené par l'ensemble de l'équipe du CEF autour de l'insertion est prégnante et reste l'une de nos priorités.

3.3. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers (intra associative / extra associatif)

L'année 2021 n'aura pas été exempte de la présence de ces partenaires qui, malgré l'adversité de la période qui se veut durer, reste présents, de valeur, honorés et honorables.

Aussi, la Mission Locale, Sémaphore et la plateforme d'Accroche des Perdus de Vue avec qui nous continuons d'avoir un partenariat de qualité, adapté et qui a permis, cette année encore, d'éclaircir l'horizon de plusieurs jeunes.

Le travail que nous menons depuis plusieurs années avec l'Education Nationale a aussi pu en cette année 2021, le retour en cours de plusieurs mineurs et ce dans des conditions optimales et rapides, ce qui a permis, ici encore à plusieurs adolescents de reprendre pied dans leur vie grâce à cette scolarisation et avoir un projet de sortie qui a été mené à bien.

Enfin, les nouveaux partenaires de l'année 2020 sont devenus des partenaires réguliers et pérennes en 2021, et nous avons à cœur de poursuivre notre travail partenarial, qui s'avère riche, constructif et ô combien nécessaire pour ces mineurs en termes d'ouverture à l'autre, au monde et à l'avenir.

3.4 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat / Transversalité (partenariat avec le sanitaire, le milieu « ordinaire », etc...)

Le constat posé quant à la diversification des rendez-vous médicaux auprès de spécialistes (ophtalmologiste, dermatologue, endocrinologue, ...) reste, cette année encore, d'actualité.

En 2021, nous avons retrouvé des mineurs qui ne prenaient que peu conscience d'eux-mêmes et le travail autour de la notion de soi, de son corps et de son espace, s'est dès lors accentué, contrairement à l'année 2020.

En effet, pour une minorité d'entre eux, l'hygiène personnelle n'était pas encore complètement acquise, principalement pour les mineurs non accompagnés et ceux qui étaient en rupture avec un cadre familial et structurant.

Dès lors, comme l'an passé, l'accompagnement s'est poursuivi afin que ces adolescents tendent vers plus d'autonomie et (re)prennent conscience d'eux-mêmes, soient valorisés et accompagnés dans cette quête d'eux-mêmes.

A cela s'ajoute le constat, depuis plusieurs années maintenant, que nous ne pouvons que déplorer, c'est l'augmentation constante des mineurs confiés au CEF qui sont ancrés dans une réelle dépendance à des produits stupéfiants et qui, malgré un travail amorcé dès le début de leur placement avec le service d'addictologie, mais aussi avec le psychologue de l'établissement, ne semblent pas en capacité d'élaborer un autre

schéma de pensée qui permettrait de trouver une échappatoire à cette consommation parfois quotidienne tels que le sport ou une activité scolaire, professionnelle afin d'endiguer cela et tendre vers un mieux-être.

Car pour l'heure, nous sommes toujours et encore confrontés à des mineurs qui ne sont pas en capacité de prendre conscience des dommages réels et irréversibles engendrés par leur consommation, qu'ils banalisent à l'envi.

3.5 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

Comme pour l'année précédente, l'innovation pour cette année 2021 aura été de poursuivre l'accueil de mineurs tout au long de l'année, et ce, malgré la pandémie, et de toujours adapter la prise en charge de ces mineurs confiés à l'établissement.

Dès lors, notre soif d'éducation, de justice prime dans notre accompagnement quotidien, en lien constant avec les magistrats mandants ainsi qu'avec les différents partenaires (DTPJJ, Parquet, Milieu ouvert, ...).

4 DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Pour que notre travail reste efficient et porteur de sens et que nous puissions continuer d'avoir pour objectif d'améliorer notre prise en charge des mineurs confiés, la qualité de l'accompagnement, nous espérons que la réforme de la justice des mineurs, mise en place au dernier trimestre 2021, nous permettra d'aller en ce sens et d'inlassablement viser un travail de qualité, profondément humain et tourner vers l'avenir.

5 RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2021

Evolution du personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

2019	2020	2021
24.75	24.75	24.75

L'année 2021 aura été l'année du renouveau dans la mesure où près de la moitié de l'équipe éducative a été renouvelée.

Des départs faisant suite irrémédiablement à 2020 et l'arrivée du COVID, à cette envie fulgurante chez certains de remettre du sens dans leur vie personnelle et professionnelle, de reprendre pied en se formant dans un autre domaine mais aussi pour d'autres d'aller chercher du sens ailleurs.

Ainsi, cela nous a permis de recruter des professionnels qui ont fait le choix de postuler au CEF, en toute connaissance du dispositif, avec l'envie de s'investir, de se montrer créatifs, porteurs de projets, questionnant le sens de l'accompagnement, remettant du sens, de l'envie et se montrant conscients de l'exigence du métier et de faire preuve d'humanité.

Cette nouvelle équipe a replacé le mineur au centre de l'accompagnement et s'est évertuée à se monter exemple, à questionner sa pratique mais également à prendre en compte les conseils prodigués par l'équipe de direction.

Equipe qui a elle-même connu un changement en fin d'année, avec le départ à la retraite de Monsieur FULLERINGER qui aura œuvré au sein de l'établissement durant une dizaine d'années et accueillant dès lors un nouveau cadre intermédiaire, motivé, intéressé et ambitieux dans les projets à mener.

Dès lors, afin de poursuivre sur cette envie d'avancer, d'être en quête de sens et d'accompagner autant que faire se peut ces nouveaux salariés, des formations sont d'ores et déjà programmées pour l'année 2022, en lien avec le siège de l'ARSEA, mais aussi avec des partenaires tels que PRAXIS, la DTPJJ pour que l'accompagnement proposé reste de qualité, adapté et en corrélation avec les différents changements qui traversent notre domaine.

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	25,00	3,00	1,00	15,00	1,00	0,00	5,00
CDD temporaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CDD remplacement	3,50	0,00	0,00	1,50	0,00	0,00	2,00
Contrats aidés	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Maitres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	29,50	3,00	1,00	17,50	1,00	0,00	7,00

6 CONCLUSION

« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite », Henry Ford

L'année 2021 aura été une année charnière, en mutation, donnant parfois l'impression d'être en suspend, comme hors du temps.

En effet, cette année fut ponctuée de départs mais également d'arrivées de nouveaux éducateurs, plein d'entrain, de questionnements, d'envies et surtout, d'intérêt pour les mineurs qui nous sont confiés et qui ont besoin d'avoir en face d'eux, en miroir, des professionnels qui leur insufflent de la motivation, de l'enthousiasme, des repères et du sens dans chaque action menée avec et pour ces jeunes.

En effet, il nous semble important de rappeler qu'accompagner signifie que nous marchons pas-à-pas aux côtés d'un adolescent, à son rythme, en prenant en compte ses besoins et envies avec l'objectif de pouvoir l'accompagner dans ce que le mineur traverse.

C'est dès lors vers cette dimension que nous continuerons de tendre, afin de poursuivre ce travail qui nous tient à cœur et qui porte haut les valeurs de l'ARSEA.

Nous avons également veillé cette année à permettre à ces futurs adultes, ces citoyens en devenir de pouvoir s'inscrire dans la cité, de prendre conscience d'eux-mêmes mais également de l'Autre avec tout ce que cela revêt comme dimensions sociales, morales et éthiques.

Enfin, tout le travail entrepris en 2021 en termes d'accueil des nouveaux professionnels, d'accompagnement, de professionnalisation se poursuivra tout au long de l'année 2022.

Des formations en lien sont d'ores et déjà en cours de réalisation et permettront à chaque salarié de trouver sa place, de travailler sur la notion d'équipe, d'en comprendre la dynamique, les enjeux, le sens porté par ce cheminement pour que le travail d'accompagnement continue d'être porteur de savoirs, de désirs et apporte une prise en charge encore plus soutenante et valorisante.

